

Règlement Intérieur Camping « Domaine de Bernezac » ACCCF

BUREAU

Pendant la période d'ouverture

15 MARS AU 15 OCTOBRE

Le bureau d'accueil est ouvert tous les jours

Haute Saison : 8h30-12h30 et 14h30-19h

Basse Saison : 8h30 -12h et 15h -19h

ADMISSION

A votre arrivée sur « le Domaine de Bernezac », il vous sera proposé un emplacement en fonction des places effectivement disponibles. Il est rappelé que les éventuelles réservations, bien que fortement conseillées, ne peuvent donner droit à un emplacement déterminé. Toute arrivée et tout départ ainsi que tout changement dans l'occupation d'une installation doivent être immédiatement signalés au responsable du camping. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation de se conformer aux dispositions du présent règlement. Pour les départs, vous veillerez à libérer votre emplacement pour 12h. **Il est rappelé également que tous les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur le terrain de camping.**

INSTALLATION

L'ensemble du matériel sera disposé suivant les directives du responsable du camping, tant par mesure de sécurité que pour une présentation harmonieuse des installations sur le terrain. En aucun cas, les véhicules ne devront stationner dans les allées de circulation. L'apport de matériel, quel qu'il soit (clôtures, pierres, parpaings...) est formellement interdit. Pour la sécurité : 1 seul véhicule par emplacement (idem mobil home). Les doubles essieux ne sont pas permis.

VISITEURS ET INVITES

A leur arrivée, les invités et visiteurs devront obligatoirement se présenter au bureau d'accueil et laisser leur véhicule au parking.

RESPONSABILITE

Les invités et visiteurs sont sous la responsabilité du client qui les reçoit. **Pensez à les prévenir de sortir leur véhicule du parking visiteurs avant 22h30 (fermeture portes).**

COURRIER

Le courrier de la boîte aux lettres placé devant le bureau d'accueil est relevé tous les matins, sauf week-end et jours fériés. La distribution du courrier se fera au bureau d'accueil aux heures d'ouverture tous les jours sauf le week-end et jours fériés, à partir de 11h. L'accueil ne pourra accepter les colis ou autres lettres demandant une signature de son destinataire. Un avis de passage lui sera remis.

L'adresse du terrain de camping :

**Camping ACCCF
« Domaine de Bernezac »**

2 avenue de Bernezac
CS 70413
17420 SAINT PALAIS SUR MER

NUISANCES

Durant votre séjour, évitez de provoquer tous bruits susceptibles de gêner vos voisins et cela particulièrement après 22h30. Etendez votre linge de façon discrète. Utilisez de préférence l'aire de séchage, les fils étendus entre les arbres ou installations ne pourront être tolérés. Les comportements agressifs ou alcoolisés ne sont pas tolérés dans le camping, et peuvent entraîner une expulsion immédiate du camping.

HYGIENE

Le rejet des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux étant interdit, prévoir un récipient pour recueillir ces eaux qui seront vidées dans les sanitaires. Les points d'eau sont réservés uniquement au puisage, aucun lavage ne doit être effectué à ces endroits. Utilisez les sacs poubelles pour évacuer les ordures ménagères. Respectez le tri.

SANITAIRES

Vous comprendrez aisément que le nettoyage des installations sanitaires ne peut être effectué de façon permanente, Vous aurez donc à cœur de participer à la satisfaction générale en laissant propre, après utilisation, les bacs à linge et à vaisselle, les wc douches et lavabos. Des machines à laver le linge et un sèche-linge (monnayeurs) sont à votre disposition dans le sanitaire central ainsi qu'un étendoir à linge sur le côté du bloc. Nous vous rappelons qu'il n'est pas possible pour les locataires et les résidents propriétaires de mobil home et leurs proches d'utiliser les douches et les wc. (wc possible dans le cadre de l'utilisation ponctuelle de la salle d'animation)

EMPLACEMENT

Aucun emplacement ne doit être occupé pendant la fermeture du terrain. Aucun travaux, aménagements... sur les parcelles ne doivent être faits sans concertation avec le responsable du camping.

TROUSSE DE SECOURS

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

PARCAGE DES VOITURES

Une aire de stationnement est à votre disposition le soir, après 22h30 avec un digicode. Cette aire est située Rue des Saules, côté ouest, portail gris.

STATIONNEMENT BATEAUX

Le stationnement des bateaux sur les emplacements réservés aux tentes, caravanes et camping-car est interdit. Toutefois, le stationnement des bateaux jusqu'à 5m max sera accepté en fonction des places disponibles, sur une aire de stationnement décidée par le responsable du camping et moyennant une redevance journalière affichée au bureau d'accueil.

PARTICIPATIONS AUX FRAIS

(sauf Résidents, Locatifs et Empl saisonnier)
En fin de séjour, les campeurs devront prévenir le bureau d'accueil au plus tard la veille du départ, et s'acquitter des participations aux frais. Les nuitées en moins, non déclarées, ne seront pas déduites. Les règlements sont à faire la veille du départ. En cas de séjour prolongé, les participations aux frais pourront être perçues tous les 15 jours.

PLANTATIONS

Les plantations, sur ou autour des emplacements sont interdites. Toutefois, les cultures florales en bacs ou en pots sont autorisées.

ANIMATIONS

Des aires de jeux sont installées sur le terrain. Pour des réunions et événements spéciaux, merci de prévenir le responsable du camping afin que les dispositions particulières soient prises tant au niveau de l'organisation que de la sécurité.

INCENDIE

Des extincteurs sont installés dans le camping à utiliser en cas d'urgence. En cas d'incendie, prévenir immédiatement le responsable du camping. Les feux ouverts sont rigoureusement interdits. Les barbecues (charbon de bois ou gaz) sont tolérés à condition que toutes les précautions soient prises (seaux avec de l'eau, sable, extincteurs à portée de main), et qu'ils n'incommodent pas le voisinage.

VOL

Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du camping sont invités à prendre toutes les précautions habituelles, la direction de l'ACCCF n'étant responsable que des objets déposés au bureau d'accueil. Signalez immédiatement au responsable du camping la présence sur le terrain de toute personne suspecte.

ELECTRICITE

Le raccordement aux bornes doit se faire par câble à 3 fils dont un de mise à la terre. Seul le responsable du camping est habilité à manipuler l'intérieur des coffrets électriques. Le simple branchement peut se faire seul.

SORTIE PIETONS

Deux accès piétons sont accessibles 24h/24 : une sortie plage et l'autre à l'entrée du camping à gauche. Pour la sécurité il y a un "digicode".

ANIMAUX

Les chiens devront être attachés et **tenus en laisse**. Aucune divagation sur le terrain ne pourra être tolérée. Ils seront **obligatoirement conduits en dehors du terrain pour faire leurs besoins**. Des toutounets (sacs) sont disponibles devant l'accueil. **Une redevance est prévue pour les chiens (emplacement et mobil home)**, se référer aux tarifs en vigueur. Ne sont pas admis les catégories 1 et 2. Vaccinations obligatoires.

CIRCULATION

La circulation en véhicule à l'intérieur du camping est limitée à 10km/h. **Elle est interdite entre 22h30 et 7h30** durant la fermeture du camping. Clients et visiteurs (sur parking) pensez à sortir votre véhicule avant 22h30.

La direction de L'ACCCF.

